

Projet : 2022 DAC 3
SIMPA : 19842
Dossier : 2022_ 04346
Siret : 48489748300018

Fiche de présentation

PARIS CULTURE 20EME

1 – Présentation juridique de l'association

Forme juridique : Association loi 1901
Raison sociale : PARIS CULTURE 20
Siège : 18 rue Ramus 75020 Paris
Objet : “Organiser, soutenir et initier dans le 20ème arrondissement des manifestations et des actions diverses dans le domaine de la culture. ”

Président : M. Lucas Jourdain
Trésorier : Mme Stéphanie Begaud
Secrétaire : Mme Delphine Sauvageot

Date de dépôt des statuts : 31 mars 2005.

Dernières modifications des statuts : modifications du bureau le 18 septembre 2014

L'association est-elle liée conventionnellement à la Ville de Paris:
non

2 – Analyse financière

- Comptes de résultat de l'association

| | Année 2020 | Année 2019 |
|-----------------|------------|------------|
| Produits | 84 012 € | 85 703 € |
| Charges | 76 665 € | 81 358 € |
| Résultat | 7347 € | 4346 € |

- Bilan de l'association

2019 : 24 234 €

2020 : 41 919 €

Report à nouveau de 15 424 euros en 2020. À noter que plus de 40 % du festival est pris en charge directement par la mairie du 20^e via des bons de commandes.

3 – Présentation de la demande de subvention

A. Analyse de la demande de subvention de fonctionnement :

| CHARGES | Montant | PRODUITS | Montant |
|----------------------------------|------------------|-----------------------------------|-----------------|
| Achats | 48 500 € | Ville de Paris | 109 000 € |
| <i>Dont achats de spectacles</i> | 44 000 € | <i>Dont DAC</i> | 54 000 € |
| Salaires et charges | 44 200 € | <i>Dont Politique de la Ville</i> | 5 000 € |
| Services extérieurs (régie) | 16 500 € | <i>dont Mairie du 20e</i> | 50 000 € |
| Autres services | 5 800 € | Région | 500 € |
| Autres charges de gestion | 4 000 € | Apports produits (Paris Habitat) | 9 500 € |
| TOTAL | 119 000 € | TOTAL | 119 00 € |

Ce BP a été élaboré fin 2021 et fera l'objet d'une actualisation tenant compte des conséquences de la crise sanitaire mais aussi des montants de subventions alloués.

- Coût de l'action à subventionner : 119 000 €
- Montant de la subvention sollicitée : 54 000 €
- Montant de la subvention proposée : 24 000 €, soit un complément de 11.400 € après l'acompte déjà versé (12.600 €)

4 – Modalités de contrôle d'utilisation des subventions

- contrôle du bien fondé et dimensionnement des subventions : OUI
- passation d'une convention : OUI
- objet des subventions : fonctionnement
- modalités de versement : en 2 fois
- contrôle a posteriori : l'association présentera les comptes et le bilan d'activités de l'exercice subventionné (2022) ainsi qu'un exemplaire des supports de communication faisant mention du soutien de la Ville de Paris.

5 – Subventions des 3 dernières années de la Ville de Paris

2019 : 38 500 € pour le fonctionnement, dont 10 000€ de subvention Bloche, 3 000€ au titre de la résilience, 4 500€ pour le projet ONIRé

2020 : 48 500 € dont 10 000€ de subvention exceptionnelle, 10 000 € de subvention Bloche, 3 000€ au titre de la résilience, 4 500 € pour le projet de résidences artistiques participatives et In Situ + 6 200€ de subvention d'équipement

2021 : 38 000 € dont 3 000€ au titre de la résilience, 10 000 € de subvention Bloche et 4000 € de la politique de la Ville (DAC et DDCT)